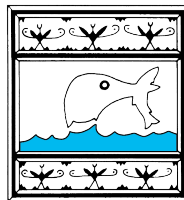


Communication

GRANDE NATION INNUE

9 octobre 2013



Kuei!

Cette communication est une mise à jour importante visant un dossier important qui concerne toutes les communautés innues au Québec

C'est une communication interne de la part des chefs de toutes les communautés innues au Québec qui est adressée aux membres de toutes ces communautés.

Il s'agit du dossier des changements que le gouvernement Marois propose de faire à la *Loi sur les mines* au Québec à travers son « projet de loi 43 ».

Renouvellement de l'esprit de collaboration

À cause des enjeux importants dans le projet de loi 43 et à cause d'une nouvelle volonté des communautés innues de vouloir collaborer sur les dossiers importants que nous partageons, les chefs des neuf communautés ont travaillé conjointement dans ce dossier.

Certaines des communautés innues sont à des tables de négociation et d'autres non, mais ça ne devrait aucunement nous empêcher de travailler ensemble sur des dossiers importants communs, tout en reconnaissant et respectant les différentes situations, choix et stratégies de chacun.

Dossier Caribou – autre exemple de collaboration

Toutes les communautés innues de la région du Québec coopèrent également avec les Inuits du Nunavik, les Inuits du Nunatsiavut, le conseil communautaire du NunatiKavut, la Nation Naskapie de Kawawachikamach, le Grand conseil des Cris/Gouvernement de la Nation Crie et la nation innue du Labrador sur la Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule Ungava. Tous ces nations et gouvernements autochtones se sont engagés à faire des démarches afin d'assurer la survie du caribou de la péninsule de l'Ungava, en particulier le troupeau de la rivière George.

Les discussions, dont celles qui viennent d'avoir lieu à Nain au Labrador les 24-25 septembre 2013, ont mené à l'adoption des règles de fonctionnement de la table ronde, de même qu'à des mesures pour la conservation et la préservation du caribou de la péninsule de l'Ungava, comprenant les troupeaux de la rivière George, de la rivière aux Feuilles et des monts Torngat, sur lesquels toutes les nations de la table ronde dépendent.

La Nation Innu s'est engagée à mettre en œuvre sept mesures (voir annexe A) afin de protéger le caribou et son lien avec celui-ci.

Défi de nous faire écouter par gouvernements

Comme nous savons tous, les communautés innues et autres Premières Nations ne sont pas toutes écoutées de la même façon et selon la même importance par les gouvernements provinciaux du Québec et de Terre-Neuve-Labrador et le gouvernement fédéral. Les gouvernements ont l'habitude d'adopter des lois, sans nous consulter, qui ne tiennent pas compte de nos droits et de notre autonomie gouvernementale.

Nous avons aussi l'habitude de nous faire ignorer quand nous faisons des représentations aux gouvernements par rapport à des projets de loi à l'étude. Par contre, cette fois-ci, nous avons dû quand même faire notre possible à cause des enjeux importants avec ce projet de loi 43.

Nous ne nous sommes pas juste coordonnés entre-nous, mais nous avons coordonné nos positions avec les Nations criées, inuits, anishinabeg, mi'gmaq et attikamekw, ainsi que l'APNQL.

Toutes ces Nations sont montées ensemble à l'Assemblée nationale de Québec le 1 octobre (Cris, le 11 sept – Inuits, le 30 sept) pour exprimer leur opposition commune au projet de loi 43 et pour exiger des changements concrets.

Le mémoire de la Grande Nation innue qui a été déposé auprès du Québec le 1 octobre est public et sera disponible sur les sites internet des différentes communautés. Voici [le lien](#) pour le retrouver sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.

Enjeux – Projet de loi 43

- 1- Québec maintient en place le système minier actuel où les compagnies peuvent « claimer » notre territoire et faire des travaux d'exploration sans notre consentement, et sans même nous consulter et nous accommoder.
 - Les compagnies d'exploration causent des impacts importants à notre territoire et à notre mode de vie et de toute manière, nous disons qu'il faut notre consentement avant toute activité de développement, y compris les travaux d'exploration.
 - Au minimum, le Québec ne respecte pas ses obligations de consultation et d'accommodement
 - Les autres provinces consultent les Premières Nations sur les travaux d'exploration – pourquoi pas le Québec?
- 2- Québec veut forcer les compagnies minières à leur donner une copie de toutes les ententes (passées et futures) signées avec des communautés innues. Le Québec va aussi rendre public ces ententes.
 - Nous avons dit au Québec que les ententes sur les répercussions et les avantages avec les compagnies minières (**les ERA**) sont des ententes commerciales privées.

- Les gouvernements innus n'ont pas de comptes à rendre au Québec ou au Québécois. Les Innus ont assez du paternalisme des gouvernements non-autochtones.
 - Les gouvernements innus sont uniquement redevables envers leurs propres membres – il va sans dire que les conseils de bande doivent consulter leur population avant de prendre une décision par rapport à une ERA, mais cela n'est pas des affaires du Québec.
- 3- Les Innus exigent que le Québec respecte nos décisions en matière de planification territoriale. Le projet de loi ne parle aucunement des Premières Nations mais donne des nouveaux pouvoirs de planification territoriale aux municipalités.

Démarche de l'APNQL

Les Premières Nations innues, en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), continuent à insister sur les quatre demandes déposées par l'APNQL et différentes Premières Nations lors du sommet du 3 décembre 2012 avec la Première ministre du Québec :

- 1- La cogestion du territoire avec les Premières Nations;
- 2- La conservation du territoire conjointement avec les Premières Nations;
- 3- L'obligation de consultation en vue de l'accommodement avec les Premières Nations;
- 4- Le versement de redevances aux Premières Nations.

Ces principes formeraient la base d'une véritable relation de Nation à Nation entre la Grande Nation innue et le Québec.

Le projet de loi 43 ne tient nullement compte de ces principes et en fait, pour les raisons qui suivent, vient même complètement remettre en question la volonté du gouvernement de s'engager dans une relation de Nation à Nation avec les Premières Nations.

La suite des choses

Nous allons continuer à mettre de la pression sur le Québec pendant les prochaines semaines avant que le projet de loi ne soit adopté comme une loi – ce qui est envisagée par le Québec se faire dès cet automne.

Nous comptons sur votre appui!

Engagement et mesures de la Nation Innu au Québec

Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule Ungava de Nain

Nain, 24-25 septembre 2013

Les Chefs Innus au Québec sont d'accord avec les objectifs de la Table ronde de Nain. La délégation de la Nation Innu au Québec qui s'est présentée à Nain a proposé les mesures suivantes (voir la Déclaration de Kuujjuaq):

Situation : Le troupeau de caribous de la rivière George est en grave déclin :

Mesure 1: La Nation Innu au Québec croit que les prochains inventaires et les diverses méthodes de recensement doivent être réévalués et être redéfinis avec les Premières Nations et Inuits concernés afin de rétablir une confiance face aux données gouvernementales existantes. Il ne peut plus se faire d'inventaire sans une implication des Premières Nations et Inuits.

Situation : Les peuples autochtones concernés doivent s'engager dans un dialogue ouvert afin de mieux comprendre nos pratiques collectives de chasse et d'en atténuer les impacts sur le troupeau et sur la sécurité alimentaire de nos populations.

Mesure 2: La Nation Innu au Québec croit fermement à la Table ronde mise en place et mettra tous ses efforts afin de s'assurer de son implication afin de protéger son lien avec le caribou.

Situation : Le troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles est peut-être aussi en déclin, et l'état critique du troupeau de caribous de la rivière George ainsi que l'inaccessibilité du troupeau de la rivière George pour les chasseurs de subsistance ne feront qu'intensifier les pressions exercées sur le troupeau de caribous de la rivière aux Feuilles.

Mesure 3: La Nation Innu au Québec reconnaît que le troupeau de la rivière aux Feuilles puisse éventuellement se retrouver dans la même situation que celui du troupeau de la rivière George. La Nation Innu au Québec est prête à rencontrer les Cris, Inuits et Naskapis afin d'entamer des discussions politiques afin de soulever l'enjeu du partage du caribou selon les coutumes des Nations concernées. La Nation Innu au Québec se rendra en novembre à Chisasibi afin de rencontrer les aînés, les chasseurs et les dirigeants politiques afin de mettre en place les conditions préalables à un éventuel protocole d'entente entre les Nations concernées sur le partage du caribou de la rivière aux Feuilles. La rencontre de novembre permettra aux aînés de partager leur savoir sur le caribou (pratiques respectueuses, contes, légendes, chants, etc.).

Situation : Le territoire se transforme et les impacts cumulatifs des changements climatiques, du développement industriel et de la population humaine croissante et l'accessibilité au troupeau favorisée par des moyens de transport modernes doivent tous être considérés dans le choix des mesures de gestion qui seront avancées. Étant donné le rythme exponentiel auquel progresse le développement, la protection de l'habitat des caribous laisse grandement à désirer et doit être abordée avec le plus grand sérieux.

Mesure 4 : La Nation Innu au Québec proposera un plan d'action précis afin d'informer et sensibiliser rapidement les divers intervenants de la société civile (industries, milieux régionaux, associations, etc.). La Nation Innu supportera également les actions et les démarches de la Table ronde face aux gouvernements.

Situation : Les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador doivent assumer leurs responsabilités et prendre des mesures importantes et immédiates pour assurer :

- La protection des aires de mise bas, incluant l'interdiction de toute activité d'exploration ou d'exploitation minière;

Mesure 5 : La Nation Innu au Québec est prête à soutenir les efforts de sensibilisation et définir un plan d'action précis sur cet enjeu. Il propose la mise en place d'un comité spécial sur cet enjeu.

- D'accorder la priorité aux chasseurs autochtones qui dépendent de la chasse à des fins de subsistance conformément aux droits autochtones et aux droits issus de traités, et interdire la chasse sportive des troupeaux de caribous des rivières George et aux Feuilles pour le moment.

Mesure 6 : La Nation Innu au Québec est disponible et offre sa pleine collaboration aux Cris, Inuits et Naskapis afin de les aider dans leurs démarches pour interdire la chasse sportive dans leurs territoires.

Mesure 7 : Enfin, la Nation Innu au Québec demande à ses membres et chasseurs de permettre à ses dirigeants de mettre en œuvre l'ensemble des mesures proposées et entretemps, de diminuer pour l'automne 2013 et l'hiver 2014, la pression de chasse - de 50% en rapport avec les saisons précédentes - sur le troupeau de la rivière George. Nous suggérons que chaque conseil propose à ses membres d'envisager la récolte du caribou seulement dans un cadre communautaire et dans un contexte de transmission du savoir.